

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de SAINT PAUL DES LANDES

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du **CONSEIL MUNICIPAL**
du **03 juin 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 17 **Présents : 12** **Représentés : 2** **Votants : 14**

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRÉ Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, VABRE Fabien.

Sont absents : MARCENAC Cécile représentée par Cécile CHEVALIER, PORTERO Séverine, LEGOUT Cécile, PENA-AUBERT Christelle, BOUTONNET Sabine représentée par Alain POUGET.

L'an deux-mille vingt-cinq, le 03 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 28 mai 2025

Délibération N° DEL 2025 038 – Autorisation donnée au Maire pour ester en justice

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de désigner le Cabinet TEILLOT et ASSOCIES, 21 Boulevard BERTHELOT 63 400 CHAMALIERES pour accompagner, représenter en justice, et défendre les intérêts la Commune dans le litige qui l'oppose à la Société TRANSAC AUTO ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser Madame le Maire à désigner le Cabinet TEILLOT et ASSOCIES, 21 Boulevard BERTHELOT 63 400 CHAMALIERES pour accompagner, représenter en justice, et défendre les intérêts la Commune ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Après délibération, la proposition est approuvée par 14 voix pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jours susdits.

Au registre sont les signatures

Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER